

La coopération administrative franco-tunisienne

La coopération de la DGAFP avec la Présidence du Gouvernement tunisien **début** en 2007 par la signature d'un premier mémorandum d'entente.

Plusieurs arrangements administratifs ont suivi. Un premier, signé en 2013, s'articulait autour de six projets :

- Dialogue social dans la fonction publique
- Mobilité et parcours professionnels dans la fonction publique
- Appui à la conception d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude pour l'analyse des services administratifs selon « l'approche par événements de vie »
- Développement des compétences des responsables de la formation à l'administration centrale
- Introduction de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans la Fonction publique tunisienne
- Système de suivi et d'information et tableaux de bord RH pour l'aide à la prise de décision dans le domaine de la fonction publique

Les projets mise en œuvre depuis la signature de cet accord ont permis d'**accompagner les autorités tunisiennes dans l'engagement de réformes importantes** pour la modernisation de la fonction publique en Tunisie. Ce sont ainsi **douze actions d'expertise** qui ont pu être mises en place au profit de la Tunisie et ont permis pour chacun de projets (hors projet GPEC annulé à la demande de la partie tunisienne) d'aboutir sur des productions concrètes :

- en matière de **dialogue social** : un appui à la rédaction de textes juridiques pour faire évoluer le cadre juridique du dialogue social dans la fonction publique tunisienne, la formation de cadres supérieurs aux techniques de négociation ;
- sur la **mobilité et les parcours professionnels** : un appui à la rédaction de textes juridiques visant à moderniser les positions statutaires et les règles de mobilité, la réalisation d'une enquête auprès des agents et une modernisation des outils de communication sur les emplois dans la fonction publique ;
- sur l'**approche par événement de vie** : un transfert de méthodologie sur la conduite de la démarche et l'identification des événements de vie prioritaires pour la Tunisie (une dernière action d'appui et de suivi est prévu en 2016) ;
- sur le **développement des compétences des responsables de la formation** : la conduite d'une enquête métier, un transfert de méthodologie en terme de démarche métier et l'élaboration de la trame des composantes du référentiel métier (profil de poste, référentiel compétences et référentiel formation), la mise en place d'un cycle de professionnalisation à l'attention de référents formation ministériels (une dernière action avec des ateliers de travail est prévue fin 2016) ;

- la **mise en place d'un système de suivi et d'information et des tableaux de bord RH** : un cadrage du projet, un recensement des outils et données disponibles. Ce projet étant particulièrement dense et complexe il sera poursuivi dans le cadre du prochain accord.

Un **nouvel arrangement administratif, signé en octobre 2016**, intègre des axes devenus prioritaires pour le gouvernement tunisien :

- **Déontologie et intégrité** des agents publics
- **Démarches métier et compétences**
- **Reconversion professionnelle** et redéploiement interne des agents, y compris dans un objectif d'équilibre territorial
- **Accompagnement des cadres supérieurs** et développement des compétences managériales
- Développement d'un système de **suivi et d'information et des tableaux de bord RH** pour l'aide à la prise de décision dans le domaine de la fonction publique (déjà présent dans le premier arrangement et maintenu).

En 2018, le consortium franco-belge mené par la DGAFP remporte **le projet de jumelage** d'appui institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de modernisation de la fonction publique tunisienne **financé par l'Union Européenne à hauteur d'1,5 M€**.